



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 27 février à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		E HUGOU
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		P BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		C HOURS
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2025-02-27-02

Objet : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 19 DÉCEMBRE 2024 PORTANT OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2025

Monsieur le Maire expose qu'une erreur de calcul s'est glissée dans la délibération adoptée lors du précédent conseil municipal du 19 décembre 2024 s'agissant de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2025 en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'erreur porte sur la prise en compte des restes à réaliser qui ne doivent pas être intégrés à la base du calcul des 25 % qui ne s'applique pas à l'ensemble des crédits disponibles sur l'exercice précédent mais aux seuls crédits votés.

Dans ce sens il convient donc de modifier la délibération précédente et d'adopter des montants rectifiés en conséquence.

Il s'agit là d'une simple décision de régularisation formelle dans la mesure où les crédits d'investissement doivent être dans tous les cas votés avec l'adoption du budget primitif pour 2025, en mars prochain.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° 2024-12-19-02 du 29 décembre 2024,

MODIFIE la délibération n° 2024-12-19-02 du 29 décembre 2024 et **AUTORISE**, pour le Budget Principal de la commune, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent selon les montants et affectations exposés au tableau ci-dessous et ce, en anticipation du vote des budgets primitifs concernés de 2025 :

Budget principal				
Chapitres budgétaires	Crédits votés 2024 : BP	Crédits votés 2024 : DM	Tot <u>voté</u> 2024	Ouverture de crédits anticipés 2025 (25%)
204		100 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €
20	196 000,00 €	- €	196 000,00 €	49 000,00 €
21	826 549,50 €	1 082 050,00 €	1 908 599,50 €	477 149,88 €
23	960 000,00 €	- 400 000,00 €	560 000,00 €	140 000,00 €

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,
Le Maire,

E. HUGOU



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SAINT JULIEN' around the top and '83560' at the bottom. In the center, there is a depiction of a figure holding a scale and a sword, with the words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' below it.